



ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SUR LA COMMUNE DE ST MICHEL EN L'HERM

Formulaire à transmettre au Maire, monsieur Éric SAUTREAU, le Maire, au minimum 2 mois avant la manifestation pour : Informer de l'organisation - Faire une demande d'arrêté de circulation et/ou de stationnement - Demander et faire la réservation de matériels.

**Mairie de St Michel en l'Herm, 4 rue Paul Berjonneau - 85580
02 51 30 22 03 - accueil@stmichelherm.fr**

NOM de la manifestation :

Date :

Lieux :

Une demande préfectorale est-elle nécessaire et faite ? oui non

ORGANISATEUR :

NOM de l'association :

Président(e) de l'association : N° portable :

E-mail :@.....

Personne(s) référente (s) et présente(s) lors de la manifestation :

NOM et Prénom : N° portable :

NOM et Prénom : N° portable :

NOM et Prénom : N° portable :

NOM et Prénom : N° portable :

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

Caractère et descriptif de la manifestation et des activités prévues (Exemple : Vide grenier avec stand de restauration, bar) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre maximum (Estimé) de personnes présentes simultanément sur le site de la manifestation :

..... **Vérifier la réglementation VIGIPIRATE en vigueur à la date de la manifestation**

Contactez le policier municipal Eddy GOLPART

LIEU :

Salle et structure municipale :

Salle des fêtes* place de l'Abbaye Salle Aristide David* Grande salle Cuisine

Gymnase Les halles Petite salle

Autre :

**Ce formulaire ne valide pas la réservation de la salle. Après validation de votre demande un contrat de location sera réalisé.*

*** Tarifs en annexe 1*

Salle intercommunale :

Espace Culturel*

**Ce formulaire ne valide pas la réservation de la salle, se rapprocher des services de la communauté de communes du Sud Vendée Littoral : 02 51 97 64 64.*

LIEU :

URBANISME - Occupation de la voie publique :

(Le document original doit être en possession de l'organisateur lors de la manifestation)

Demande(s) d'arrêté de circulation :

Rue/Route :

Date et heure :

Rue/Route :

Date et heure :

Rue/Route :

Date et heure :

Demande(s) d'arrêté de stationnement :

Place/Rue/Route :

Date et heure :

Place/Rue/Route :

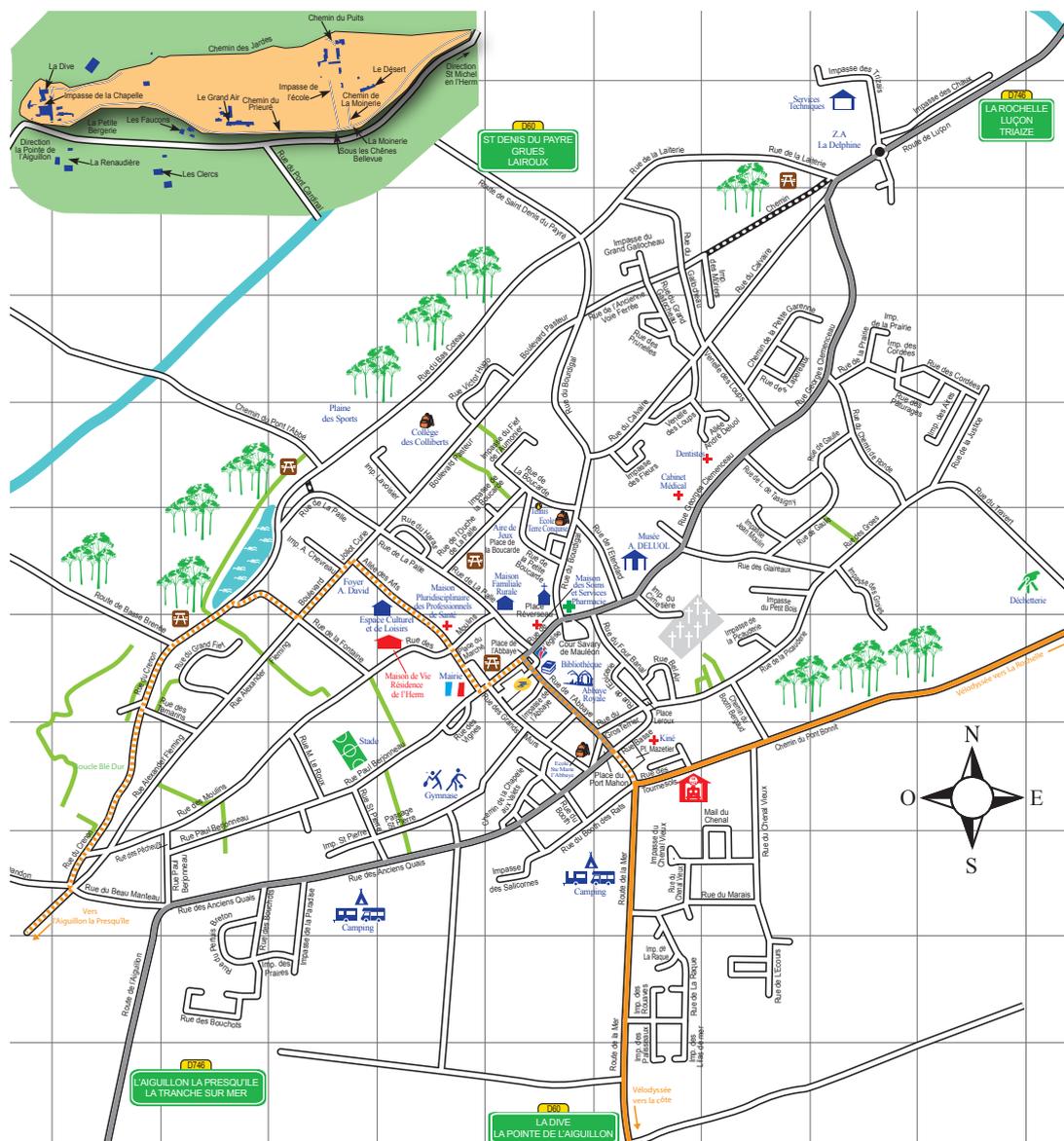
Date et heure :

Place/Rue/Route :

Date et heure :

Prévenir les riverains et utilisateurs des dates et horaires : **Boîtage / Affichage**. Exemple en annexe 2.

Pour les manifestations se déroulant sur les routes départementales et sur le rocher de La Dive, une demande doit être faite auprès du Département. Formulaire téléchargeable sur le site du Conseil Départemental : www.vendee.fr **ATTENTION respecter les voiries privées**



MATÉRIEL :

Demande de matériel communal* :

	Nbre à dispo	Nbre demandé	Validé O/N	Date mis à dispo	Date Retrait	Par qui	Date Retour	Par qui
. Ganivelles	100							
. Grilles	20							
. Tables	12							
. Chaises	100							
. R. podium**	1							
. Sono**	1							
. Vidéo pro	1							
. Conteneurs	Demande à la communauté de communes							

Les ganivelles de mise en sécurité (Arrêté de circulation/stationnement) sont gérées par la commune.

*Tarifs en annexe 3

**Matériel soumis à une demande d'assurance

Demande de matériel intercommunal :

Se rapprocher des services de la communauté de communes du Sud Vendée Littoral : 02 51 97 64 64.

COMMUNICATION :

Info Michelaise : Envoyer texte (En pdf) et photo(s) (En jpeg) avant le 15 du mois précédent la manifestation sur : c.com85@orange.fr ou accueil@stmichelherm.fr

Les informations présentes sur l'Info Michelaise sont automatiquement enregistrées sur la page Facebook, l'appli Illiwap et le site internet de la commune. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le préciser dans votre mail.

Panneau lumineux : Accordez une attention particulière à la lisibilité, attention au choix de la typographie et à la taille des caractères. ATTENTION aux droits d'images. Nous nous réservons le droit de ne pas diffuser votre affiche en cas de non respect de ces droits.

Banderoles sur grilles d'entrées de bourg (Dimensions ??x?? m) : Respecter l'espace et le temps d'affichage, en particulier en période estivale. Mise en place 15 jours avant l'événement et retrait de l'affichage dès que possible après la manifestation.

Autre(s) affichage(s) à la même période non oui

Affichage dans le bourg : **Ne pas mettre d'affichage sur les panneaux routiers.**

Vos manifestations peuvent être relayées également par l'office de tourisme du Sud Vendée : 02 51 56 37 37 - info@vendeedusud.com

MUSIQUE :

. La diffusion de musique lors des manifestations est réglementée, se référer : <https://www.sacem.fr/>
. Réglementation nuisances sonores...

SECOURS A PERSONNES, ACCESSIBILITÉ, MAINTIEN DE L'ORDRE, MOYENS DE SECOURS :

Personne(s) référente (s) et présente(s) lors de la manifestation :

NOM et Prénom : N° portable :
NOM et Prénom : N° portable :
NOM et Prénom : N° portable :
NOM et Prénom : N° portable :

Avez-vous prévu un dispositif de secours à la personnes (Pompiers/ Sécurité Civile) ?

Oui Non Autre :

Avez-vous parmi vos bénévoles des personnes formées aux premiers gestes de secours ?

Oui Non

Avez-vous prévu un service d'ordre ?

Oui Non Si oui de quel type ?

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON :

Le nombre de demande d'ouverture temporaire de débit de boisson est réglementé par le code de la Santé Publique - Document en annexe

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson :

Monsieur Éric SAUTREAU le Maire,

Je soussigné(e)

agissant en tant que

de l'association

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson de 3^{ème} catégorie pour l'événement :

qui aura lieu à St Michel en l'Herm le : de h à h

Veuillez agréer, Monsieur Éric SAUTREAU le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature

ARRÊTE DU MAIRE

Je soussigné Éric SAUTREAU, maire de St Michel en l'Herm

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M(me) :

est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 3^{ème} catégorie à St Michel en l'Herm à l'occasion de :

le : de h à h

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à St Michel en l'Herm, le :

Le Maire
Éric SAUTREAU

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR :

Je soussigné,
agissant en tant que
de l'association
auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.
Je m'engage à respecter les prescriptions des autorisations qui nous seront éventuellement délivrées.

Fait à St Michel en l'Herm

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 1 - TARIFS SALLES

SALLE ARISTIDE DAVID

TARIFS DU 1^{er} NOVEMBRE 2024 AU 31 MARS 2025 :

Particuliers commune :

Grande salle en semaine : 230.00€
Petite salle en semaine : 70.00€
Grande salle week-end ou fériés : 330.00€
Petite salle : 100.00€

Particuliers hors commune :

Grande salle en semaine : 330.00€
Petite salle en semaine : 100.00€
Grande salle week-end ou fériés : 430.00€
Petite salle : 120.00€

TARIFS DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 31 OCTOBRE 2025 :

Particuliers commune :

Grande salle en semaine : 200.00€
Petite salle en semaine : 50.00€
Cuisine : 60.00€
Vaisselle : 20.00€
Grande salle week-end ou fériés : 300.00€
Petite salle : 80.00€

Particuliers hors commune :

Grande salle en semaine : 300.00€
Petite salle en semaine : 80.00€
Cuisine : 130.00€
Vaisselle : 20.00€
Grande salle week-end ou fériés : 400.00€
Petite salle : 100.00€

TOUTE L'ANNÉE 2025 :

Association commune :

Grande salle en semaine : gratuite SAUF pour une manifestation à but lucratif ou commercial, 1/2 tarifs particuliers.
Petite salle : gratuite
Cuisine : 50.00€
Grande salle week-end ou fériés : 1/2 tarif particulier
Petite salle : gratuite (uniquement réunion)

Association hors commune :

Grande salle en semaine : 150.00€
Petite salle : 100.00€
Cuisine : 100.00€
Grande salle week-end ou fériés : 350.00€
Petite salle : 100.00€

Caution : 400.00 €

Forfait nettoyage : 100.00 €

SALLE DES FÊTES «ANCIENNE MAIRIE»

particuliers : 1/2 journée dans la semaine 60.00 €
particuliers : 1 journée dans la semaine 115.00 €
particuliers : week-end et férié 160.00 €

Caution : 400.00 €

Forfait nettoyage : 100.00 €

ATTENTION

STATIONNEMENT

INTERDIT

SAMEDI 7 SEPTEMBRE de 8h à 14h

ST MICHEL EN L'HERM

N°7

Samedi 7
SEPTEMBRE 2024

des
ASSOCIATIONS

De 10h à 13h
SOUS LES HALLES
Place du marché
St Michel en l'Herm



MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION
ARRÊTÉ N° V-101-2024

ANNEXE 3 - TARIF MATÉRIELS

- . Ganivelles - Grilles : Gratuit si logistique gérée par vos soins
- . Table (Plateau + tréteaux) l'unité : 3€ - Caution 50€
- . Chaise l'unité : 0.50€ - Caution 50€
- . Sono : 15€/ jour - Caution 200€
- . Vidéo projecteur : 15€/ jour - Caution 200€
- . Remorque podium : 100€ - Caution de 500€ - Fournir une police d'assurance de la valeur du matériel soit 19 172€